

AFFAIRE N°16. - Aménagement des Centres ruraux - Autorisation de lancer l'appel d'offres - Autorisation de faire exécuter certains travaux en régie.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 17 septembre 1974 vous avez approuvé le dossier technique relatif à la réalisation des travaux d'aménagement des Centres Ruraux qui consistaient en :

- l'éclairage public des Centres de la Montagne, Saint-François, le Brûlé, la Bretagne, Domenjod
Coût des travaux.....169 000 F
- l'implantation de postes d'eau potable à Domenjod
Coût des travaux..... 9 000 F
- Aménagement du Centre de Sainte-Clotilde (places de l'église et du Marché)
Coût des travaux.....268 000 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- 1) de m'autoriser à lancer l'appel d'offres pour les travaux d'éclairage public des Centres de la Montagne, Saint-François, le Brûlé, la Bretagne, Domenjod et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.
- 2) de m'autoriser à faire exécuter en régie les travaux d'aménagement des places du marché et de l'Eglise de Sainte-Clotilde.

Je rappelle que les travaux en cause seront financés par l'emprunt de 1 586 000 F qui a été contracté auprès de la CRCAMR.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Approuvé
Saint-Denis, le 23 février 1976
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: B. DALLEX
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des collectivités locales
pour: G. BÉDIER